

Point presse
**Le réseau d'appel d'urgence
en Lorraine**



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

POINT PRESSE du 23 novembre 2011

Réseau d'appel d'urgence sur l'A31 : état et perspectives

SOMMAIRE

I. Le réseau d'appel d'urgence (RAU) : rappel global

- 1/ Objectif
- 2/ Constitution du RAU
- 3/ Contexte historique
- 4/ Contexte actuel

II. La situation à la DIR Est

- 1/ Quelques chiffres
- 2/ Etat du réseau
- 3/ Ordre de grandeur
- 4/ Démarche entreprise
- 5/ Contexte immédiat, délais et mesures concrètes prises
- 6/ Rappel sur la surveillance du réseau

Annexe : présentation de la DIR Est

Contact presse :
Géraldine DEHEPPE
Tél : 03.83.50.96.36

I. Le réseau d'appel d'urgence (RAU) : rappel global

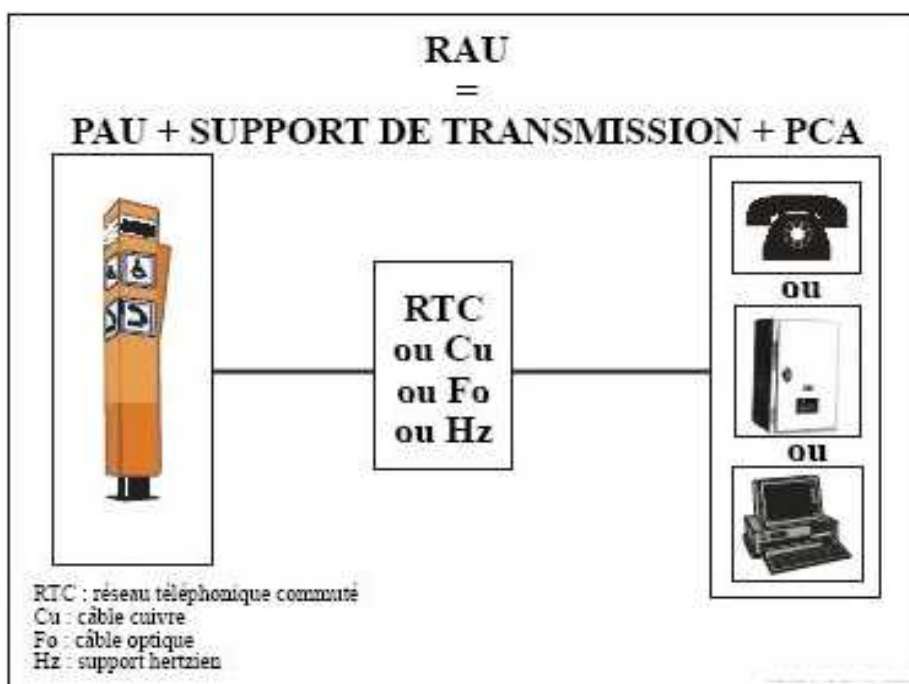
1/ Objectif

L'objectif du Réseau d'Appel d'Urgence (RAU) est de permettre à un usager de la route en difficulté d'entrer en relation avec un opérateur spécialisé (gendarme ou policier selon le site équipé) qui peut faire intervenir le plus vite possible les services de secours les mieux adaptés à son besoin.

2/ Constitution du RAU

Un RAU est constitué :

- d'un certain nombre de Postes d'Appel d'Urgence (ou PAU), installés le long de la chaussée. Le PAU permet à un usager d'émettre un appel et d'établir une conversation téléphonique avec les services de permanence (police ou CRS, gendarmerie)
- au moins d'un Poste de Centralisation des Appels (ou PCA) qui permet d'identifier de manière précise le poste ayant envoyé l'appel et d'établir une conversation téléphonique avec l'utilisateur appelant
- d'un ou plusieurs collecteur(s) d'antenne
- d'un ou plusieurs support(s) de transmission entre les PAU et le PCA permettant ainsi d'acheminer les appels.



3/ Contexte historique

Le RAU a été historiquement installé par un organisme à but non lucratif, le Secours Routier Français (SRF), pour faciliter l'arrivée rapide des secours.

Dans les années 80, les axes les plus importants du réseau routier national ont été équipés. S'agissant d'une mission régalienne, il a finalement été décidé que l'Etat devait la reprendre. Le SRF a donc été mis sous tutelle de l'Etat qui, par l'intermédiaire des DDE à l'époque, gère le RAU existant ainsi que les nouveaux postes installés à l'occasion d'opérations nouvelles.

4/ Contexte actuel

Mais entre l'origine du RAU qui était justifié par l'absence de téléphones de proximité et aujourd'hui où il existe **60 millions de téléphones portables** en France, les choses ont changé.

D'équipement de base, le RAU devient un équipement accessoire. En effet, 95% des appels ne concernent pas un accident mais sont de "confort" : panne, recherche de service...

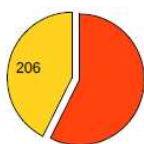
De plus, l'arrivée de l'e-call* va encore accentuer le caractère accessoire du RAU.

L'e-call est une initiative de la Commission européenne visant à introduire, à terme dans tous les véhicules vendus dans l'Union européenne, un système paneuropéen d'appel d'urgence automatique basé sur un service public. Celui-ci permet à une voiture accidentée d'appeler instantanément les services d'urgence tout en envoyant sa position précise, que ses occupants soient conscients ou non, et quel que soit le pays de l'UE dans lequel elle se trouve.*



II. La situation à la DIR Est

1/ Quelques chiffres

Longueur totale du réseau de la DIR Est	1 650 km	
Nombre total de postes d'appel d'urgence	484	
Nombre de postes d'appel d'urgence sur A31, A30 et A33	206	

2/ Etat du réseau

Le réseau routier non concédé est un **réseau ouvert**, le réseau autoroutier est souvent en **milieu urbain et périurbain** avec de **très nombreux échangeurs**.

Le RAU, du fait de l'histoire de la construction des routes, est dans un **état variable**.

En **Lorraine**, du fait de l'ancienneté de ce réseau, son état est **particulièrement dégradé**.

Ce ne sont pas uniquement les bornes qui sont en cause, mais le **réseau filaire cuivre** qui est vétuste.

Aujourd'hui, sur le réseau autoroutier lorrain, certaines bornes sont encore opérationnelles mais le réseau filaire ne permet pas de garantir l'acheminement des appels. Par conséquent, c'est le réseau d'appel d'urgence dans son ensemble qui est atteint.

3/ Ordres de grandeur

Au niveau national, la maintenance et l'entretien de 3 000 PAU coûte **1M€ annuellement** (coût enregistré dans le marché national de maintenance).

L'estimation de la remise en état du RAU sur A31 / A30 / A33 / A330 a un **coût supérieur à 1M€** (étude actuelle de raccordement sur fibre optique, hors coût d'installation de la fibre).

4/ Démarche entreprise par la DIR Est

- De la veille et des études

- des études sur le renouvellement du RAU sont d'ores et déjà en cours,
- des réflexions sont menées sur les évolutions technologiques : e-call (futur standard européen – cf page 4), études comparatives avec d'autres pays européens comme par exemple l'Espagne et l'Allemagne où le retrait des PAU est déjà engagé,
- une veille est réalisée sur les évolutions possibles du cadre national réglementaire issu des évolutions technologiques et des évolutions de la société.

- Des travaux

Des travaux de pose de fibres optiques le long du réseau autoroutier lorrain sont nécessaires pour les projets de gestion dynamique des trafics. Ils sont utilisables pour le passage du signal de téléphonie. Ces travaux sont quasiment achevés aujourd'hui et le seront en 2012.

5/ Contexte immédiat, délais et mesures concrètes prises

Des choix budgétaires délicats ont conduit la DIR Est à privilégier jusqu'à présent l'affectation des crédits sur les chaussées elles-mêmes compte-tenu de l'état général du réseau routier (nids de poule etc.).

La décision d'aller vers la mise en place d'un réseau d'appel d'urgence complètement neuf sur les autoroutes en Lorraine est quasi-acquise aujourd'hui et c'est sur cette ligne que nous travaillons.

Calendrier	2012	études détaillées préparatoires
	2013	réhabilitation du RAU



Nous améliorons d'ores et déjà le dispositif actuel : dans les prochains jours, chaque PAU comportera les **informations nécessaires aux usagers** : numéro de téléphone à appeler qui fera arriver l'appel directement au PC police autoroutier et informations de localisation du poste à communiquer au correspondant.

RAPPEL : Que faire en cas d'accident sur A31, A30 et A33 (personne impliquée ou témoin) ?

La première préoccupation est de **sécuriser** le véhicule et ses occupants

=> allumer les feux de détresse, garer le véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence et évacuer immédiatement tous les passagers pour qu'ils aillent se placer derrière la glissière de sécurité.

=> attention, ne jamais traverser la chaussée pour porter secours.

=> dirigez-vous, en marchant derrière la glissière de sécurité, vers la borne d'appel d'urgence la plus proche (une tous les 2 km) et **appelez le numéro indiqué sur cette borne** avec votre téléphone portable. Il s'agit de l'un des deux numéros suivants, en fonction de votre localisation :

- **03.87.60.02.60** sur les bornes situées en Moselle,

- **03.83.38.00.67** sur les bornes situées en Meurthe-et-Moselle.

Les renseignements sur la localisation précise du lieu à transmettre seront indiqués sur la borne.

=> à défaut, vous pouvez aussi contacter le 112 (numéro européen) ou le 17 et communiquer au mieux votre localisation en précisant le numéro de l'autoroute, le sens de circulation et un point repère (inscription portée sur les panneaux en forme de bornes kilométriques, situés en accotement ou en terre-plein central ou alors sortie à proximité, panneau ou magasin en vue etc.)

6/ Rappel sur la surveillance du réseau

Le réseau autoroutier est largement sous **vidéo surveillance** dans les CISGT (centre d'ingénierie, de sécurité et de gestion du trafic) de la DIR Est.

Par ailleurs, des **patrouilleurs**, agents de la DIR Est, sont tous les jours chargés de sillonner le réseau de la DIR Est pour détecter les événements qui pourraient s'y produire. A ces patrouilles s'ajoutent celles de police par les CRS qui sont également très fréquentes.



Annexe

La DIR Est

La **DIR Est** – Direction Interdépartementale des Routes Est – est un service du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

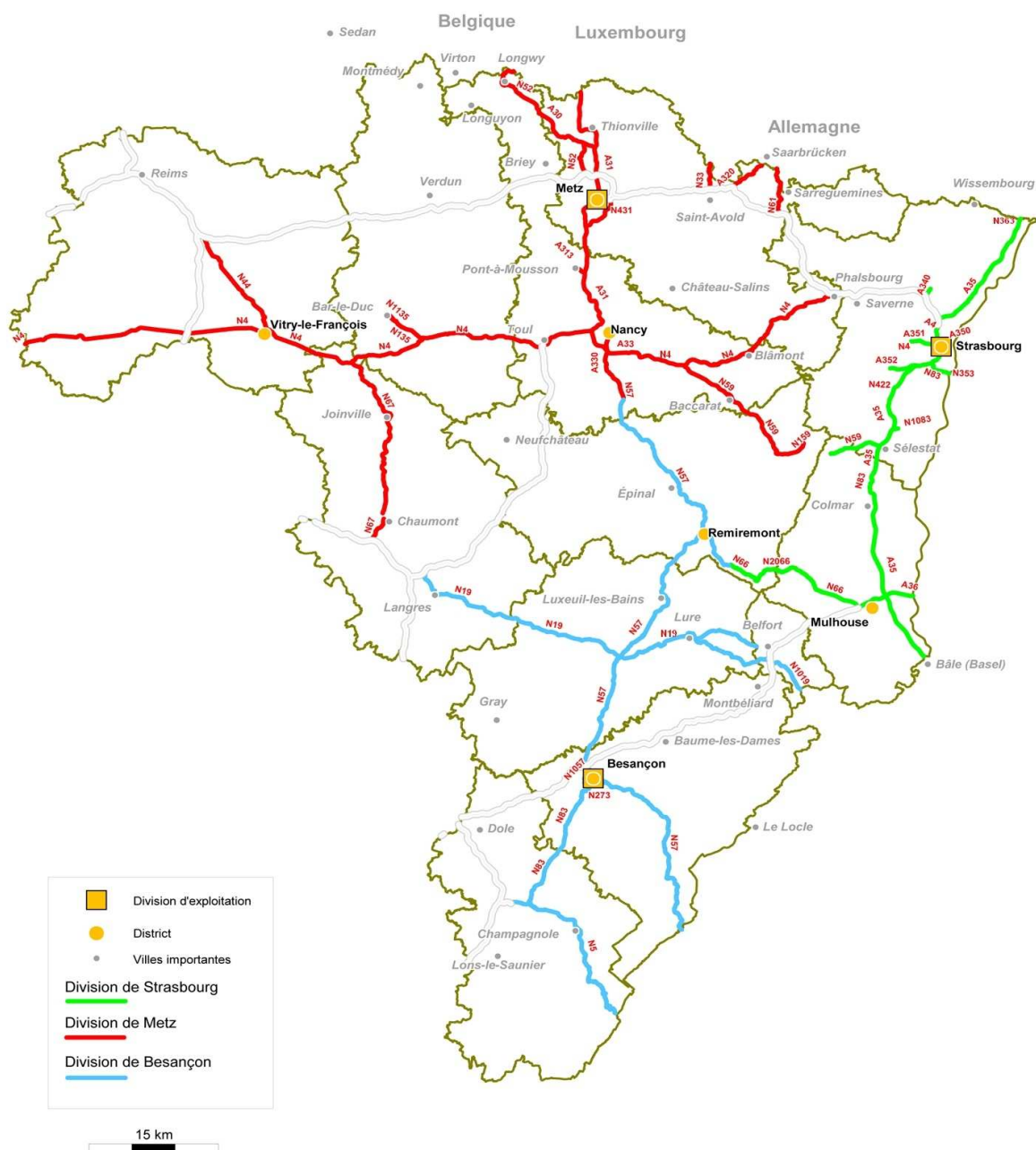
Elle a été créée par décret du 16 mars 2006 pour gérer le **réseau des routes nationales et autoroutes non concédées traversant 12 départements** du quart Nord-Est de la France, long de **1 650 km**,

Son **organisation** s'articule autour :

- des services du siège à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 3 services d'ingénierie routière : SIR Lorrain, SIR de Mulhouse et SIR de Vesoul.

Au total, ce sont **1 090 agents** qui travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Le réseau de la DIR Est par division d'exploitation



Pour plus d'informations sur la DIR Est : www.dir-est.fr